



Commission des finances et des affaires générales

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Proposition de cession de terrains constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée ROSHEIM - SAINT-NABOR

Rapport n° CP/2016/354

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider des modalités de cession des parcelles de terrain constituant l'emprise de l'ancienne voie ferrée reliant les communes de ROSHEIM et de SAINT-NABOR.

Dans le cadre du projet de reconversion de l'ancienne voie ferrée ROSHEIM – SAINT-NABOR, la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM, a sollicité le Département du Bas-Rhin quant à la cession des 35 parcelles, propriété du Département, constituant le linéaire de l'ancienne voie ferrée pour une surface totale de 1 128,60 ares, dans l'optique de la création d'une voie verte.

Ces emprises foncières sont situées sur les territoires des communes de BERNARDSWILLER, BOERSCH, OTTROT, OBERNAI, ROSHEIM et SAINT-NABOR.

Le Département n'ayant aucun projet de valorisation à court et à moyen terme, il est proposé de consentir à la vente de ces terrains, à titre onéreux à la Communauté de communes du canton de Rosheim, pour réaliser une voie verte.

Afin de réaliser cette vente avec des valeurs homogènes et respectant au mieux les estimations de France Domaine, il est proposé à la Commission Permanente de décider de conclure cette transaction sur les bases financières suivantes :

- Vente de 31 parcelles à la valeur estimée par France Domaine (de 35 €/ are à 140 €/ are) pour une superficie totale de 1 011,79 ares pour un montant de 87 479,00 €.
- Vente de 4 parcelles à une valeur tenant compte des frais de démantèlement de l'ancienne voie ferrée, à savoir 254 €/are à BOERSCH pour 110,44 ares et 2 500 € / are à OBERNAI pour 6,37 ares soit respectivement 28 052,00 € et 15 925,00 €.

Le rapport propose donc à la Commission Permanente de décider de la cession à la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM de ces parcelles pour un montant total de 131 456,00 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide la cession à la Communauté de Communes du canton de ROSHEIM, des parcelles de terrain dont la liste figure en annexe au présent rapport, au prix de 131 456,00 €.

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY